

**Décision n°2019/04-08**  
**relative à l'accréditation de ISEN Yncréa Méditerranée**  
**pour délivrer le titre d'ingénieur**

Ecole

**ISEN Yncréa Méditerranée**

Etablissement privé labellisé EESPIG

Nom d'usage : ISEN Yncréa Méditerranée

Académie : Nice

Sites de l'école : Toulon, Marseille, Nîmes

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

*Décisions° 2015/01-04 ; 2017/01-08 ; 2017/06-06*

Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie E** : extension de l'accréditation sur un nouveau site

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'ISEN Yncréa Méditerranée,
- Vu le rapport établi par Noël BOUFFARD, (membre de la CTI, rapporteur principal), Nathalie CAYOT (membre de la CTI), Gabrielle LANDRAC (experte auprès de la CTI), Quentin PEBERE (expert élève ingénieur auprès de la CTI) et présenté en Commission le 16 avril 2019,
- Entendus messieurs Didier GOGENHEIM, directeur général de l'ISEN Yncréa Méditerranée et Jean-Michel ROLLAND, directeur de la formation professionnelle d'ISEN Yncréa Méditerranée, responsable du site de Marseille, en charge de la formation sous statut d'apprenti et en formation continue,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

**Présentation générale**

L'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon (ISEN) est une école privée sous statut d'association loi 1901. Créé en 1991, reconnu par l'État depuis le 2 décembre 1993, l'ISEN-Toulon est sous contrat avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur depuis le 12 novembre 2010. Il est membre du Groupe ISEN, avec l'ISEN-Lille (créé en 1956), l'ISEN-Brest (créé en 1994).

En 2016, l'Association Yncréa a été créée par les 3 associations Groupe HEI-ISA-ISEN, ISEN Brest et ISEN Toulon. L'association Yncréa prend la suite de l'association Groupe ISEN. Son siège social est 12, rue Norbert-Ségarde 59800 LILLE.

À la suite de cette création, l'association ISEN Toulon, dont le siège social est place Georges-Pompidou 83000 Toulon, prend le nom **Yncréa Méditerranée** et délivre les diplômes suivants :

- Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, en formation initiale sous statut d'étudiant (formation complète sur le site de Toulon et seulement les 3 premières années sur le site de Nîmes) ;
- Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'azur, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (formations sur les sites de Toulon et Marseille).

Yncréa Méditerranée a pour mission de former des ingénieurs généralistes en 5 ans (2 années scientifiques de type CPGE et 3 années de cycle ingénieur), dans le domaine des technologies du numérique (électronique, microélectronique et sciences et techniques de l'information et de la communication). L'école propose un titre d'ingénieur sans spécialité, par la voie de la formation initiale sous statut étudiant et un titre d'ingénieur de spécialité « électronique et informatique industrielle » par la voie de l'apprentissage et en formation continue.

L'école dispose du label EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général).

### ***Caractéristiques globales***

L'école accueille à la rentrée 2018-2019 plus de 734 élèves : 591 à Toulon, 60 à Marseille et 83 à Nîmes.

L'école a délivré 111 diplômes en 2017 : 81 étudiants, 27 apprentis et 3 en formation continue.

L'effectif du personnel permanent d'Yncréa Méditerranée est de 59,6 agents dont un effectif de 20 ETP équivalents BIATSS. Le corps enseignant est constitué de 13,4 enseignants, de 26,2 enseignants-chercheurs et de 20 agrégés mis à disposition par le ministère de l'éducation nationale pour assurer les enseignements des classes préparatoires.

38% des heures enseignées sont réalisées par une centaine de vacataires dont une majorité du monde économique.

L'école est implantée sur 3 sites :

- Toulon, installée dans des locaux spacieux au sein de la Maison des Technologies, construite par le Conseil Général du Var en 1991. L'école dispose notamment de 700 m<sup>2</sup> de salles de travaux pratiques consacrées à la physique, à la chimie, à l'électronique et aux sciences industrielles ;
- Marseille, récemment installée dans le centre-ville à proximité des locaux de l'université d'Aix-Marseille. Une école de mode est implantée dans les mêmes locaux. L'école dispose de 200m<sup>2</sup> ;
- Nîmes, installée depuis 2015 dans le parc Georges-Besse, permet à Yncréa Méditerranée de disposer d'un environnement très favorable avec plus de 700m<sup>2</sup> disponibles.

Le budget 2018/2019 d'Yncréa Méditerranée pour la formation ingénieur est de 5,9 M€, dont en recettes 58% de frais de scolarité, 19% de subventions du MESRI, du Conseil général du Var, de Toulon Provence Méditerranée et 23% de produits divers. Le cout de revient moyen annuel par étudiant du cycle ingénieur est estimé à 9 757€ pour 2018/2019.

## **Évolution de l'institution**

Au cours de ces deux dernières années, l'école s'est appliquée, dans le cadre de son développement régulier, à mettre en œuvre les recommandations de la CTI, suite à l'audit de 2015 et la décision de 2017.

L'école a accru le nombre de ses partenariats tout en privilégiant le réseau Yncréa.

Pour le futur, l'école prévoit de renforcer sa présence sur Marseille en augmentant le nombre d'apprenants en formation initiale sous statut apprenti et en formation continue.

Le plan d'évolution des effectifs prévoit qu'en 2022-2023, l'école accueille 1090 étudiants (750 à Toulon, 90 à Marseille et 250 à Nîmes (vs 591, 60 et 83 en 2018-2019).

En 2015 (décision n° 2015/01-04), la Commission des Titres d'Ingénieur prononce une décision de renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1er septembre 2015, de l'accréditation de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon à délivrer les titres suivants :

- « Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon » en formation initiale sous statut d'étudiant
- « Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon » dans la spécialité « Électronique et informatique industrielle » en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur, en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

Cette décision s'accompagnait des recommandations suivantes :

- Baisser le volume horaire sans baisser celui des SHES ;
- Renforcer la place de l'anglais ;
- Consolider la démarche compétences ;
- Clarifier la stratégie de développement de la recherche ;
- Mettre en place une démarche qualité en commençant par l'évaluation des enseignements ;
- Renforcer les actions de développement de l'ouverture internationale ;
- Clarifier la stratégie de site, de réseaux et de groupe ;
- Professionnaliser l'observation de l'emploi ;
- Veiller à la qualité du recrutement et de l'encadrement en regard de la progression des effectifs.

Un rapport intermédiaire relatif au suivi des recommandations sera transmis pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017 au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

L'école a produit ce rapport intermédiaire dans les délais.

En 2017, l'école a demandé

1. L'extension de l'accréditation à délivrer la formation sous statut d'apprenti sur le site de Marseille (régularisation)
2. L'extension de l'accréditation à délivrer la formation sous statut d'étudiant sur le site de Nîmes (première demande)

Lors de sa réunion plénière de janvier 2017 (décision n° 2017/01-08), et après examen du rapport,

1) la CTI a pris acte de l'ouverture à Marseille, d'un site de formation en vue de la préparation du titre d'ingénieur suivant : « Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon » dans la spécialité « Électronique et informatique industrielle », en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le site de Marseille.

L'accréditation à délivrer la formation sur ce nouveau site est restreinte à 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ce délai de poursuite d'une formation mise en place sans accréditation doit permettre à l'établissement et à son partenaire ITII de trouver des solutions pérennes pour donner suite aux recommandations suivantes :

- Installer durablement la formation dans un environnement humain, académique, scientifique et technique de niveau comparable à celui dont bénéficie la formation sur le site de Toulon
- Mettre en place les évolutions du cursus qui permettront aux apprentis à Marseille de développer des interactions avec les étudiants et les apprentis du site de Toulon
- Prendre en compte toutes les conditions exprimées dans R&O 2016 Livre 3 quant aux formations multisites
- Veiller à la qualité de l'information publique sur le site de l'école et du partenaire

2) La Commission a examiné favorablement la demande d'extension au site de Nîmes de l'accréditation à délivrer, sous statut d'étudiant, les 3 premières années du cycle de formation conduisant en 5 ans au titre suivant : « Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon » (sans spécialité). Elle autorise sur le site de Nîmes pour 2 ans à partir de la rentrée 2017 le recrutement d'élèves en première année sous réserve de transmettre au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, au plus tard le 15 juillet 2017, divers éléments : le règlement de scolarité, les statuts de l'association de gestion, le contrat de location, un plan prévisionnel de recrutement des personnels académiques et techniques.

La Commission se prononcera dans 2 ans sur l'extension de la formation au cycle complet de 5 années. La présente décision est assortie des recommandations suivantes :

- Profiter de ce projet pour démarrer une politique internationale plus structurée - Inclure dans le cursus les notions d'éthique et d'aspects juridiques ;
- Pérenniser les conditions d'utilisations des locaux au plan financier ;
- Constituer, stabiliser et conforter l'équipe pédagogique, conformément aux engagements ;
- Déployer dès à présent une démarche qualité sur le site de Nîmes ;
- Veiller à ce que l'activité de recherche des enseignants-chercheurs ne faiblisse pas compte tenu des charges induites par le projet « nîmois » ;
- Être vigilant sur la qualité du recrutement des premières promotions, malgré un contexte de budget en augmentation ;
- Veiller à mettre en œuvre toutes les conditions R&O 2016 relatives aux formations multisites.

En 2017, du fait de la création de l'Association Yncréa rassemblant les 3 associations *Groupe HEI-ISAISEN*, *ISEN Brest* et *ISEN Toulon*, l'association ISEN Toulon, dont le siège social est place Georges-Pompidou, 83000 Toulon, prend le nom Yncréa Méditerranée Elle délivre les diplômes suivants :

- Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, en formation initiale sous statut d'étudiant (formation complète sur le site de Toulon et seulement les 3 premières années sur le site de Nîmes),
- Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, spécialité Électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'azur, en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue (formations sur les sites de Toulon et Marseille)

Ces nouveaux intitulés s'appliqueront aux diplômes qui seront délivrés en 2017 (Décision n°2017/06-06).

## **Formation**

Mots clés de la formation définis par l'école

*Systèmes embarqués, Réseaux, communications mobiles et objets connectés, Internet of Things (IoT), Intelligence artificielle, Big data et cloud computing, Cybersécurité, Ingénierie des affaires dans le monde du numérique, Smart Energy et domotique, Robotique mobile, e-santé et biomédical, Management de projets*

ISEN Yncréa Méditerranée a vocation à former sur 5 ou 3 ans à partir du niveau BAC ou à partir du niveau BAC+2 des ingénieurs futurs cadres d'entreprises :

- Maîtrisant les technologies du numérique, électronique et informatique ;
- Ayant la capacité de répondre aux besoins du marché en termes de métiers : développeur, intégrateur, architecte, administrateur système ou réseaux, ingénieur produit, ingénieur-manager, chef de projet, ingénieurs d'affaires, créateur d'entreprises, chercheur... ;
- Pouvant adresser leur expertise et leur compétence dans un très large éventail de domaines et d'usages : développement durable, télécommunications, internet, systèmes embarqués, électronique et informatique grand public, aéronautique, automobile, services, transport...

Au cours de ces dernières années, l'école s'est appliquée à mettre en place des plans d'action pour un meilleur suivi des recommandations de la CTI.

### **Formation généraliste (formation initiale sous statut étudiant) et formation de la « spécialité Électronique et informatique industrielle » (formation initiale sous statut apprenti et formation continue)**

Les formations sur les campus de Toulon, Nîmes ou Marseille suivent le même objectif : former des ingénieurs hautement compétents mais aussi créatifs et à l'aise dans leur métier, capables de s'adapter aux nouveaux défis des métiers innovants de l'industrie ou des services.

#### **Points forts :**

- Demande du secteur du numérique
- Formations soutenues par les industriels
- Compétences en adéquation avec les besoins des entreprises
- Insertion professionnelle
- Mobilité internationale
- Partenariat avec l'ITII PACA
- Ouverture vers les autres formations du réseau Yncréa

#### **Points faibles :**

- Taille des promotions des formations par apprentissage
- Exposition à la recherche pour les formations formation initiale sous statut apprenti et formation continue

### ***Synthèse de l'évaluation***

#### **Points forts :**

- Stratégie ambitieuse et dynamique
- Appartenance au réseau Yncréa
- Équipe dirigeante motivée, agile et fortement réactive
- Capacité à manager des formations multisites
- Liens solides avec les partenaires industriels de proximité
- Fort soutien des collectivités territoriales
- Formations répondant aux besoins des entreprises
- Qualité des enseignants
- Coopération efficace et durable avec l'ITII PACA
- Bonne insertion professionnelle
- Développement de la mobilité sortante
- Bon climat social
- Pédagogie innovante
- Collaborations régionales avec des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Croissance du nombre de diplômés

**Points à améliorer :**

- Offre de formation à rendre plus lisible à Nîmes
- Démarche qualité à systématiser
- Approche compétences à généraliser
- Taux d'échec lié à la non-maitrise de l'anglais
- Processus de Bologne non totalement suivi
- Modèle économique fragile
- Faible exposition à la recherche des élèves-ingénieurs sur les campus de Marseille et de Nîmes
- Activités de recherche des enseignants-chercheurs à développer

**Risques :**

- Faible expérience de l'ITII Occitanie
- Difficultés de recrutements d'enseignants chercheurs
- Evolution des métiers du numérique avec adaptation des compétences

**Opportunités :**

- Soutiens des collectivités territoriales
- Développement de la mobilité entrante
- Forte demande d'ingénieurs dans le monde industriel
- Secteur du numérique en croissance

En conséquence

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres d'ingénieur suivants sur un nouveau site :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée <a href="#">sur le site de Nîmes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2021-2022	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, spécialité <b>Électronique et informatique industrielle</b> , en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'azur <a href="#">sur le site de Nîmes</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2021-2022	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, spécialité <b>Électronique et informatique industrielle</b> , en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'azur <a href="#">sur le site de Nîmes</a>	Formation continue	2020	2021-2022	restreinte

La première rentrée de la formation par alternance en apprentissage ou en formation continue ayant lieu en septembre 2020, les premiers diplômes préparés intégralement sur le site de Nîmes seront délivrés en fin d'année universitaire 2022-2023.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'institution :**

- Continuer à s'assurer de la bonne coordination des sites de formations (multisites).
- Accroître l'exposition à la recherche des apprenants à Marseille et à Nîmes.
- Généraliser l'appropriation de l'approche compétences et la démarche qualité.
- Mettre à jour les fiches RNCP.

**Pour le site de Marseille et sa formation sous statut d'apprenti :**

- Développer des collaborations avec les formations installées sur le site.
- Agir de manière vigoureuse pour réduire le taux d'échec en particulier en anglais.

**Pour le site de Nîmes :**

- Améliorer la visibilité de l'école sur le site.
- Faire preuve de vigilance dans la qualité des recrutements.
- Adapter l'équipe pédagogique en fonction des besoins.
- Rendre l'offre de formation plus lisible.
- Éclaircir les axes de recherche en fonction de l'option e-santé.
- Mettre le règlement de l'apprentissage en conformité avec les règles du processus de Bologne (semestrialisation).

**Pour la formation à Nîmes sous statut d'étudiant :**

- Éclaircir les axes de recherche.

**Pour la formation à Nîmes sous statut d'apprenti :**

- S'assurer de la qualité du dispositif du CFA Occitanie.

De plus, afin de coordonner efficacement les missions d'audits avec les vagues de contractualisation ministérielles, l'ensemble des accréditations dont dispose l'établissement depuis la rentrée 2015 pour ses différents titres d'ingénieur se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022 :

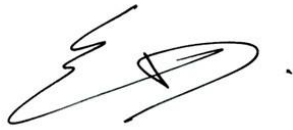
Prolongement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres d'ingénieur suivants :	Type de formation	Prolongement à compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée <a href="#">sur le site de Toulon</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2021-2022	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, spécialité <b>Electronique et Informatique industrielle</b> , en partenariat avec l'ITII Provence Alpes Côte d'Azur <a href="#">sur les sites de Toulon et de Marseille</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2021-2022	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, <b>spécialité Electronique et Informatique industrielle</b> , en partenariat avec l'ITII Provence Alpes Côte d'Azur <a href="#">sur les sites de Toulon et de Marseille</a>	Formation continue	2021	2021-2022	maximale

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 avril 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Didier ERASME, Agnès FABRE, Pierre FABRIE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNE, Georges SANTINI et Jean-Marc THERET

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON

Handwritten signature of Elisabeth CRÉPON in black ink.

Le secrétaire greffier

Handwritten signature of the secretary in black ink.

Le rapporteur principal  
Noël BOUFFARD

Handwritten signature of Noël BOUFFARD in blue ink.